

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2010</p>
--

L'an deux mille dix, le 30 Août à 19H30 , le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,

Michel LE HENAFF, Jean-Michel HUON, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU, Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN , Adjoints.

Louis AUGES , Vania BROUDIC , Yann DRESCHER, Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD , Raymonde HUE, Jean-Claude KERGARAVAT, Henri LE BELLEC, Yves MEUNIER, Erwan RIVOALLAN, André TILLY.

Absents excusés :

Anne LEVESQUE, procuration à Anne GAUTIER
Jacques THOMAS, procuration à Jean LE MERDY

Date des convocations : 20 Août 2010

Secrétaire de séance : Marie-France GAULTIER

Assistaient également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle Florence LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 28 Juin 2010
- Informations du Maire

- I. Rapport d'expertise du bâtiment Notre Dame
- II. Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2010
- III. Adoption du contrat de territoires 2010-2015 pour le Conseil Général
- IV. Modification du tableau des effectifs
- V. Consultation en vue de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile pour le compte de la commune
- VI. Rapport d'activité 2009 pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- VII. Avenant charte locale Trégor Goëlo
- VIII. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H40.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2010

Personne n'ayant d'observation à formuler, **il est adopté à l'unanimité.**

Informations du Maire :

➤ Activités Cap Armor

Avec une semaine supplémentaire cette année et deux années d'existence, le bilan est très positif et encourageant :

- 6500 billets vendus (4580 l'an dernier) : + 29.5%
- 2213 participations (1685 l'an dernier) : + 31.3 %
(dont 835 de Tréguier et presque 400 de la CC3R et par des touristes aussi)

Les activités proposées étaient nombreuses et celles ayant eu le plus de succès sont : l'équitation, le tir à l'arc, l'accrobranche, le tir sportif, le kayak, l'escalade, le VTT, les jeux de piste, la cuisine.

Le Maire tient à remercier tous les animateurs et tous les bénévoles particulièrement nombreux (c'est assez rare) et félicite vivement le responsable de ces animations, François Xavier TOULARASTEL qui a franchement fait l'unanimité.

➤ Mercredis en fête

Les cinq mercredis en fête 2010 ont connu un indiscutable succès encore plus manifeste que les autres années, l'absence de pluie y est aussi pour quelque chose. Le Maire pense plus particulièrement à la soirée du 04 août avec Gilles Servat qui restera certainement dans les annales et avec une fréquentation record. Il tient également à féliciter spécialement les deux groupes de bagad qui sont présents à tous les mercredis et dont ni le public trégorrois ni les touristes ne se lassent jamais, mais aussi les services techniques et culturels de la ville. Cette année, tous les groupes étaient très bons. Il s'agit d'un très bon cru 2010 au niveau des spectacles mais aussi, le maire en est convaincu, au niveau du commerce.

➤ Expositions

Le thème des expositions était cette année la peinture avec une semaine de moins que d'habitude. Ces expositions ont accueilli 3000 visiteurs et celle de l'hôtel de ville a eu un taux de fréquentation un peu plus important que celle des paulines. Globalement, la moyenne par jour est plus élevée pour les deux

expositions. Ces expositions sont très prisées des touristes surtout les jours de pluie et leur gratuité est un élément d'attractivité non négligeable.

- Terrain multisports au stade Gilbert Le Moigne
Le Maire est heureux d'annoncer que malgré un premier refus, la ligue de football amateur a finalement alloué une subvention de 40 000 € très attendue. Il remercie donc tout particulièrement Monsieur FEMENIA , président du district, sans lequel cette subvention n'aurait pas été accordée mais aussi la fédération française de football.

Le financement du futur terrain est donc pour l'instant réparti comme suit :

- Pas de DGE
- 9428 € au titre du contrat de territoire
- 40 000 € par la ligue de football

La somme importante restant à financer par la commune amène forcément à se poser des questions.

I. Rapport d'expertise du bâtiment Notre Dame

Le Maire explique que le bâtiment de l'école Notre Dame est dans un état inquiétant et fait circuler des photos assez parlantes. Il indique que deux rapports d'expertise ont été réalisés :

- ❖ Le premier du 23 novembre et 2 décembre 2009 fait par ETSB (cabinet d'ingénieur conseil) à la demande de l'architecte du projet résidence services.

Ce rapport fait état de sols d'assises de qualité médiocre, de risques d'effondrement, de linteaux proches de la ruine et préconise l'étalement de la façade est. Le confortement obligera à démolir la totalité de la façade nord est, ce sera très coûteux. Une démolition complète du bâtiment semble donc plus appropriée.

La Commune a donc demandé au Tribunal administratif de Rennes de missionner un nouvel expert. Monsieur DUBOIS , architecte a été désigné et est passé le 05 août dernier et a rendu son rapport le 11 août.

- ❖ Le rapport de Monsieur DUBOIS relate un risque d'effondrement imminent. La façade est devra faire l'objet d'une étude. A défaut de solution technique, c'est la démolition de l'immeuble qui s'impose.

Le Maire en conclut donc que les travaux sont à réaliser en toute urgence pour permettre un fonctionnement de l'école en toute sécurité et en tout cas avant le 15 septembre. Il dit avoir écrit à la mère supérieure qui lui a répondu très rapidement en manifestant son accord pour faire les travaux rapidement , travaux payables par la congrégation des sœurs du christ. A ce jour, deux entreprises ont été contactées par l'OGEC, locataire des locaux. Les devis seront faits probablement avant la rentrée des classes.

Monsieur LE BELLEC ajoute qu'il semble que ce n'est qu'une solution à court terme. Le Maire acquiesce, d'autres travaux seront à effectuer à moyen terme.

Monsieur LE HENAFF précise que ces fissures ne sont pas récentes, loin de là et que dès la construction de la structure les problèmes sont probablement apparus.

Le Maire précise qu'il a tout de même autorisé la rentrée scolaire dans cette école mais avoue n'être pas tout à fait tranquille. Il en prend la responsabilité.

II. Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2010

Monsieur LE HENAFF passe en revue les propositions de travaux pour 2010 adoptées par la commission du 25 août.

N'ont pas été retenus les travaux suivants :

- réfection du revêtement impasse Kerpoisson et réseau d'eaux pluviales
- aire à containers en enrobé rue St François : la commune va plutôt acquérir un garage rue St François pour faire cette aire.

Travaux retenus et budgétisés pour 200 000 €

- enrobés de trottoirs rue des Héaux	1200
- enrobés de trottoirs rue de la Corderie	8000
- enrobés de trottoirs allée Saint Michel face à la maison de retraite	6000
- allée aux abords du Pont Canada : traiter une surface sablée à engazonner	4000
- élargissement trottoirs et places parking rue Poul Raoul	24000
- suppression des bordures des trottoirs rue Gambetta : mise en place d'un cheminement avec bornes- Rendre praticables les trottoirs	6000
- Réfection enrobés rue du duc Jean V devant deux maisons	1500
- Idem rue chateaubriand	1000
- Bicouche sur les trottoirs rue Laennec et de la Barrière	4000
- Nettoyage espaces verts rue Saint Tugdual et aménagement, terrassement	3000

	58700
- Travaux au cimetière du Bilo (faire un cimetière paysager avec un système de talus et un engazonnement entre les tombes pour une facilité d'entretien)	20000
- Aire de jeux du City Stade (plate forme avant équipements)	70000
- Réfection des enrobés rue du 19 mars 1962	

-Les travaux de la rue Saint André et ceux du parking de la place de la République sont reportés.

Total : 170 000 €

Monsieur LE BELLEC demande des précisions quant au parking de la place de la République. Monsieur LE HENAFF indique qu'il s'agirait de remettre en état l'espace ensablé. Plusieurs solutions sont envisageables :

- enrobé noir + muret : 30 000 €
- enrobé végétal : 43 000 €
- béton lavé : 52 000 €
- béton désactivé : 66 000 €

Le Maire dit ne pas vouloir d'enrobé à cet endroit, peut-être s'orientera t'on vers un bicouche.

Madame GAUTIER émet des réserves quant à la suppression des bordures de trottoirs rue Gambetta. Monsieur LE HENAFF rétorque qu'il faut privilégier la sécurité des piétons à la circulation des voitures.

Madame GAUTIER trouve dommage qu'il y ait autant d'enrobé sur les trottoirs et les passages piétons. Pour elle, cela n'est pas compatible avec la démarche environnementale. Pour monsieur LE HENAFF, c'est toujours le problème de coût qui s'impose.

Le Maire demande au conseil de voter pour l'autoriser à lancer le marché d'appel d'offres. Madame GAUTIER émet des réserves **et la proposition est acceptée avec 20 voix pour et 1 abstention (Raymonde HUE).**

III. Adoption du contrat de territoires 2010-2015 pour le Conseil Général

Le Maire rappelle que le territoire concerné regroupe les neuf communes de la CC3R, à savoir Camlez, Coatréven, Lanmerin, Minihy-Tréguier, Penvenan, Plougrescant, Plouguiel, Tréguier et Trezeny.

L'enveloppe allouée par le Conseil Général pour ce territoire est de 1 120 414 € dont 20% sera utilisé par la CC3R essentiellement dans le domaine économique et 80% par les communes. Neuf critères ont été retenus par un comité de pilotage(Maires, élus, Président CC3R, conseil général) afin de répartir la somme de l'enveloppe : l'habitat, l'économie, la culture, les équipements sportifs, les équipements de proximité, le scolaire, le social, le tourisme, les infrastructures routières avec une priorité accordée à l'habitat, le scolaire, le social et l'économie.

Les opérations programmées sont :

- pour la période 2010-2012 :

7 997 268 € de travaux sont prévus par les communes pour 882 979 € de subventions du Conseil Général. Tréguier est concerné pour la réalisation du terrain multisports par une subvention de 9428 €. Une clause de revoyure est prévue fin 2012.

- pour la période 2013-2015 :

3 100 000 € de travaux sont prévus pour 237 500 € de subvention.
Tréguier et Minihiy sont les plus concernés avec le projet de salle des fêtes intercommunale (225 000 € de subvention).

Le Maire indique pour mémoire que quatre dossiers avaient été déposés par Tréguier dont deux n'ont pas été retenus : les pieux au port de plaisance et la restauration de la passerelle Saint François. Ces projets ne relevaient pas des thématiques concernées. Il ajoute que les communes doivent apporter des fonds propres à hauteur de 40 %.

Le Maire propose d'approuver les opérations communales inscrites au contrat, de valider l'ensemble du contrat de territoire et de l'autoriser à signer le contrat. Les propositions sont **approuvées avec 20 voix pour et 1 abstention (Anne GAUTIER)**.

IV. Modification du tableau des effectifs

Monsieur HUON annonce qu'à compter du 01 octobre 2010, il faudrait créer ou plutôt transformer quatre postes :

- D'une part, afin de faciliter le recrutement du nouveau responsable du service culturel, il faut élargir les grades possibles des postulants d'animateur à rédacteur principal.
- D'autre part, un agent adjoint technique de 2^{ème} classe a réussi l'examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe. La création du poste permettrait donc la nomination de l'agent concerné à ce grade et comme la loi le permet donnerait aussi à deux autres agents adjoints techniques de 2^{ème} classe d'avoir la même promotion.

Le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à créer 1 poste de rédacteur principal et trois postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe et à supprimer après les nominations les trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe après avis de la commission administrative paritaire. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

V. Consultation en vue de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile pour le compte de la commune

Monsieur HUON explique que la municipalité précédente avait commencé la démarche de légalisation de fourrière automobile municipale. En effet, les stationnements gênants devant des domiciles ou pendant les mercredis en fête posent quelquefois de sérieux problèmes. Il est alors impératif de faire enlever ces véhicules.

Un service de fourrière automobile existe donc déjà mais il faut déléguer ce service public. La Commune doit donc lancer une procédure auprès de garages agréés par la

Préfecture et signer avec le garage choisi une convention pour cinq ans précisant la procédure , les conditions imposées au garage, les tarifs...

A noter que la procédure d'enlèvement de véhicule sera mise en œuvre dans les cas de stationnement gênant ou de stationnement prolongé de plus de sept jours. Ces opérations n'auront pas de coût pour la ville puisque les frais seront à la charge du contrevenant sauf dans les cas de véhicule non identifié.

Le Maire demande au conseil d'approuver le projet de convention, de l'autoriser à lancer la procédure (faire appel à candidature) et de signer la convention. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

VI. Rapport d'activité 2009 pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Maire indique à l'assemblée que la Communauté de Communes des trois rivières doit établir chaque année un rapport relatif aux activités du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Ce rapport comprend notamment :

- la présentation générale du service (territoire, population, fonctionnement, missions, moyens techniques et humains)
- les indicateurs techniques (contrôle des installations neuves ou existantes, taux de conformité des dispositifs d'assainissement)
- les indicateurs financiers (tarifs, rappels, compte administratif 2009)

Le Maire ajoute qu'à Tréguier seule la rue Saint François est concernée par l'assainissement non collectif.

Il demande aux conseillers de prendre acte de ce rapport et sans observations de leur part passe au vote. **La prise d'acte de ce rapport est faite à l'unanimité.**

VII. Avenant charte locale Trégor Goëlo

Monsieur KERAMBRUN explique au conseil qu'une charte commune d'engagement des structures locales de l'accueil et l'information dans le cadre de la maison de la formation professionnelle du Pays de Trégor-Goëlo a été signée en 2007 entre la région Bretagne d'une part et d'autre part le rectorat, l'ANPE, le FONGECIF, la maison de l'emploi, le cité des métiers, Ohé Prométhée, les espaces emploi de Paimpol, de Tréguier, de communauté de communes de Beg Ar C'hra, les PIJ de Lannion, Tréguier et Plestin.

Le but de cette charte est de favoriser un meilleur accès à la formation pour tous , tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional. Trois axes se dessinent :

- développer un accueil et une information de qualité
- organiser une mise en relation de qualité vers les structures de conseil et d'orientation
- favoriser une organisation équilibrée et complémentaire des dispositifs de formation.

La charte régionale a été signée en 2006 , la charte locale en novembre 2007 pour trois ans et une évaluation de la mise en œuvre du dispositif est actuellement en cours de finalisation. Dans l'attente des résultats, elle a fait l'objet d'un avenant afin de prolonger l'effectivité du partenariat.

Le Maire met donc aux voix la signature de cet avenant à la charte locale dans l'attente d'un nouveau document de référence régional. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

VIII. Questions diverses

❖ Jardins fleuris

Monsieur LE MERDY présente les prix du concours des maisons fleuries 2010 :

<u>Catégorie jardins :</u>	
1 ^{ER} prix :	1x 45 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} prix :	2 x 35 €
4 ^{ème} et 5 ^{ème} prix :	4 X 25 €
8 ^{ème} au 13 ^{ème} prix :	6 x 15 €

	305 €

<u>Catégorie jardins + 1000 m2 :</u>	
1 ^{er} prix :	45 €

<u>Catégorie fenêtres et murs :</u>	
1er prix :	45 €

Le total des prix est de 395 €, moins que l'an dernier puisque des catégories ont été supprimées.

Le Maire précise que pour l'instant aucun système fiable d'évaluation de l'absence de traitement aux pesticides n'a été trouvé pour décerner un prix.

Le Maire met au vote les prix des maisons fleuries. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

- ❖ Monsieur LE BELLEC demande au Maire si on a avancé sur la réflexion de la destination des mégalithes situés sur le port de Tréguier. Va-t-on les ramener à Penvénan ? Cela fait très inesthétique à cet endroit. Le Maire avoue qu'il faudrait y réfléchir.

Monsieur LE BELLEC demande également si une étude d'aménagement du Bois du Poète sera menée car il estime que cette zone s'inscrirait mieux dans le patrimoine de Tréguier si on la mettait plus en valeur.

- ❖ Monsieur LE HENAFF rappelle la mise en service du chemin Lapie
- ❖ Monsieur LE MERDY revient sur l'article récent paru dans la presse le mettant en cause en tant qu'élu et surtout portant atteinte à son honneur et son honnêteté. Cet article a été écrit par Monsieur GODILLON de Trédarzec. Cette personne a été chef de projet d'une société de démantèlement de navires et de récupération de ferrailles à Concarneau. Suite à la fermeture pour liquidation judiciaire de cette entreprise en 2009, il a monté Waste Marine à Trédarzec pour en reprendre l'activité. En gros, l'article accuse Monsieur LE MERDY d'exercer dans son intérêt personnel sous couvert de la Commune et du Comité de défense de l'estuaire du Jaudy les actions contre les activités du port de commerce. Il le rend même responsable du futur chômage des gens travaillant sur le port.

Le Maire précise évidemment que l'étude sur le port a été lancée sur décision du Conseil Municipal et du Conseil Général et non pas par la décision de Monsieur LE MERDY et que tout ce qu'il entreprend concernant le port ne l'est que dans l'intérêt collectif. Monsieur LE MERDY a bien sûr le soutien du Conseil Municipal.

Monsieur LE MERDY remercie les Trécorrois pour leur manifestation de soutien lors de la parution de cet article.

- ❖ Monsieur KERGARAVAT déplore l'absence d'animateur au Foyer Logements de Tréguier. Madame RANNOU lui explique que le foyer de la commune n'est pas un foyer médicalisé et que chaque résident a son propre logement. Il n'est donc pas obligatoire d'engager un animateur. D'ailleurs, des animations sont organisées notamment lors des fêtes de fin d'année et ce foyer est nettement moins cher que la plupart.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 21 H40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,